

Procès-verbal séance du 15 Décembre 2016

Madame le Maire ouvre la séance à 20 H 30, s'assure du respect du quorum et communique à ses collègues les **pouvoirs** donnés par les conseillers municipaux empêchés :

Mme BOUVARD (procuration à M. DEROTTELEUR)
Mme MARTIN (procuration à Mme MALLET)
Mme DOGET (procuration à M. ROUARD)
Mme LEDIEU (procuration à Mme RENIER)
Mme JUBLOT (procuration à Mme DORISON)
Mme KEMPF (procuration à M. CHAUSSERON)
Mme PROVENDIER (procuration à Mme GRESSIN)
M. MELLOTT (procuration à Mme DAUGU)

Elle transmet également les excuses de M. AUTISSIER

-

Monsieur CHAUSSERON est désigné en qualité de secrétaire de séance.

-

Madame le Maire soumet au Conseil municipal le **procès-verbal du Conseil municipal en date du 24 Novembre 2016** qui est adopté sans observation à l'unanimité des membres présents et représentés.

-

> Convention d'occupation privative du domaine public au profit de Bouygues Telecom : transfert du contrat à la société CELLNEX France SAS

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver l'avenant de transfert de la convention initiale d'occupation du domaine public Chemin du Moulin des Filles, au profit la Société CELLNEX France SAS.

Sur une demande de Madame DAUGU, Madame le Maire précise que la société CELLNEX est une filiale de Bouygues.

> Instauration de la redevance pour occupation du domaine public par les réseaux de transport et de distribution d'électricité

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'instaurer la Redevance pour Occupation du domaine public communal, classique et provisoire, sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité, ou sur les chantiers de travaux portant sur ces mêmes ouvrages.
- de fixer le montant de la RODP sur la base du plafond établi suivant les articles R 2333-105 et R 3333-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur TURPIN explique que cette redevance d'occupation du domaine public est calculée en fonction des kilomètres de réseau implanté sur la commune, comme cela existe déjà pour le gaz. Pour exemple pour 2016, nos réseaux d'électricité souterrains et aériens auraient rapporté à la commune une somme de 1 264 € et les travaux provisoires 12,64 €.

> Calendrier des ouvertures dominicales 2017 autorisées pour les commerces albiens

Sur le rapport présenté par Monsieur DUVAL, le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés (24 voix Pour et 4 Abstentions) d'approuver la liste de dates ci-dessous élaborée en concertation avec les responsables des grandes surfaces d'Aubigny-sur-Nère :

- Lundi 17 Avril : lundi de Pâques,
- Lundi 8 Mai,
- Jeudi 25 mai 2017 : jeudi de l'Ascension,
- Lundi 5 Juin : lundi de Pentecôte,
- Vendredi 14 juillet,
- Mardi 15 août,

- Mercredi 1^{er} novembre : toussaint,
- Samedi 11 novembre,
- Dimanche 10 décembre,
- Dimanche 17 décembre,
- Dimanche 24 décembre.

Il est précisé que les dates proposées sont déterminées en concertation avec les commerces de plus de 400 m² au cours d'une réunion annuelle en mairie. Le nombre maximum de dimanches susceptibles d'être autorisés est fixé à 12 par an mais les participants à la réunion ont proposé 11 dates seulement.

Madame le Maire précise que la commune rappelle aux entreprises ouvrant le dimanche les obligations imposées par la Loi au profit des salariés.

> Décision modificative de crédits n° 3 sur le budget principal de la Commune

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver les modifications à apporter telles que reprises au tableau ci-dessous :

Section	Sens	Opé- ration	chap.	Compte	Dépenses		Recettes		Objet
					-	+	-	+	
I	D	-	204	2041582		5 310			Ajustement travaux SDE rue Joliot Curie et Victor Hugo
I	D	-	020	020	5 310				
I	D	-	041	1328		25 200			CNC avance remboursable
I	R	-	041	16878			25 200		CNC avance remboursable
I	D	-	16	16878		1 131			1er paiement
I	D	-	16	165	1 131				Cautions
I	D	707	21	2151		1 000			Abords Maison Francois 1er TS: installation d'un regard sur vanne AEP devant entrée de l'église
I	D	261	21	21318	1 000				Reliquat sur logements jeunes travailleurs
Total section d'investissement					7 441	32 641	-	25 200	
						25 200		25 200	

Madame BUREAU explique que ces modifications sont nécessaires pour les opérations suivantes :

- Travaux réalisés par le SDE 18 rue Joliot Curie et rue Victor Hugo : compléter l'inscription initiale insuffisante
- Avance remboursable : une aide de 25 200 € a été versée en 2011 par le Centre National Cinématographique pour l'installation des équipements de projection numérique à l'Atomic Cinéma. A l'époque cette somme a été inscrite sur un compte de subvention alors qu'il s'agissait d'une avance remboursable. Il s'agit donc de rétablir l'inscription correcte de ce montant sur le budget.

Le premier versement du remboursement doit être également inscrit au budget, ce montant peut être prélevé sur le compte « Caution »

- Rénovation abords de la Maison François 1^{er} : abonder les crédits de 1000 € pour couvrir les frais d'installation d'un regard sur vanne AEP non prévu au départ des travaux car non visible. Cette somme sera prélevée sur le reliquat de l'opération « logements jeunes travailleurs ».

Monsieur GRESSET indique qu'au moment du passage au numérique, le cinéma d'Aubigny a bénéficié d'une subvention pure et d'une avance remboursable. A chaque fois que le cinéma sort un film lors d'une sortie nationale, le distributeur distribue des VPF. L'association l'ADRC qui aide les cinémas en province, a versé des VPF à Aubigny à hauteur de 1 131 € que la commune doit aujourd'hui reverser au CNC comme remboursement de l'avance reçue en 2011. A l'horizon 2022, il sera possible de demander une remise gracieuse du montant restant à rembourser sur l'aide initiale. Jusqu'à cette date, la commune doit reverser les sommes encaissées au titre des VPF. Si la commune n'encaisse pas de VPF, elle ne reverse rien au CNC.

Madame DAUGU demande le montant du reliquat de l'opération « logements jeunes travailleurs ».

Madame le Maire indique que ce reliquat entre dans l'excédent général du budget.

> Forfait jeune

Madame DAUGU demande le montant total du forfait jeune 2015. Cette information sera communiquée au conseil du mois prochain.

Madame BUREAU indique que 256 enfants sont inscrits dans un club, 43 dans 2 clubs et 4 dans 3 clubs. Chaque enfant ne pouvant bénéficier que de deux inscriptions maximum, les familles des jeunes inscrits dans 3 clubs doivent choisir les deux associations auxquelles la commune versera le forfait jeune.

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer comme suit pour l'année 2017, le montant du Forfait Jeune attribué aux associations albiennes en fonction du nombre de jeunes adhérents âgés de 6 à 17 ans révolus, dans la limite de deux forfaits par jeune :

ASSOCIATIONS	Montant Forfait jeune	
	2016	Proposition 2017
CULTURE – LOISIRS		
La Pot'erie (Art en Haut Berry)	100	100
GAS Photo	100	100
Ecole de Musique	180	180
Pipe Band	150	150
Stuart Music	100	100
Tradi-Danse	100	100
SPORTS avec licence		
ACA Athlétisme	150	150
ACA Rugby	150	150
Aéro Club Aubigny	150	150
Aubigny Equitation	150	150
ESA Badminton	150	150
ESA Basket	150	150
ESA Foot	150	150
Hand Ball Cher Nord	150	150
Judo Club	150	150
Natation	150	150
Pétanque	100	100
Tennis	150	150
Tennis de Table	150	150
SPORTS-LOISIRS sans licence – avec cotisation		
Twirling d'Aubigny/Nère	100	100
Aubigny Danse	100	100
Aubi'Gym	100	100
GAS Danse	100	100
GAS Modélisme	100	100

> Ecole de musique d'Aubigny/Nère : solde subvention 2015 et subvention prévisionnelle 2017

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

1 - de fixer le solde de la subvention à verser à l'association Ecole de Musique d'Aubigny pour l'année 2016, sur présentation des comptes de résultats fournis par l'association :

- 75 % du salaire de direction chargé : 52 038,94 € x 75 % = 39 029,20 €

- Forfait jeune musicien : 180 € x 50 enfants = 9 000,00 €

Soit un total de 48 029,20 € arrondi à 48 029 €, ne dépassant pas les recettes « cotisations et produits des cours » encaissés par l'association.

Le solde restant à verser est fixé à :

48 029 € - 42 686 € (21 343 € x 2 acomptes) = 5 343 €

2 – de fixer, selon les termes de la convention, le montant de la subvention prévisionnelle 2016 de la manière suivante :

- 75 % du salaire de direction chargé : 53 300 € x 75 % = 39 975 €

- Forfait jeune musicien : 180 € x 49 enfants = 8 820 €

Soit un total de 48 795 € ramené à 47 195 €, pour répondre aux modalités de l'avenant n° 1 à la convention-cadre prévoyant que la subvention ne peut être supérieure aux recettes « cotisations et produits des cours » de l'année.

Le règlement s'opèrera selon la convention :

- 1^{er} acompte de 45 %, soit 21 957,75 € à verser au mois de Janvier 2017
- 2^{ème} acompte identique versé au mois d'Avril 2017
- solde ajusté sur présentation des comptes de l'association en fin d'année selon les termes de la convention.

Madame le Maire précise que les écoles de musique sont soumises à la convention collective de leur secteur et que l'emploi de direction est également soumis à ces règles.

Sur une question de Madame CHARON-COLIN, Madame le Maire précise que la mutualisation est effectivement une réflexion en cours. Elle précise qu'il existe un problème de volonté et de mobilité.

Madame CHARON-COLIN regrette qu'il n'y ait pas plus d'élèves inscrits à l'école de musique. Au regard du nombre d'enfants dans les écoles et au collège, il lui paraît dommage que l'enseignement de la musique ne se démocratise pas plus ou qu'il entre dans les écoles.

Madame GRESSIN indique qu'un intervenant de l'école de musique intervient au niveau des NAP deux fois par semaine.

Pour ce qui concerne les classes de maternelle, l'établissement dispose des instruments Baschet pour l'enseignement de la musique.

Madame DAUGU confirme que les enseignants intègrent cet apprentissage sur le temps scolaire mais ajoute que tout enseignement musical supplémentaire est intéressant. Les recherches actuelles en neurosciences prouvent que la musique est très importante dans le développement du cerveau de l'enfant.

Madame le Maire indique qu'une réunion pourrait être organisée avec l'école de musique, la crèche, le RAM et l'école maternelle pour étudier les possibilités d'intervention dans le cadre de la subvention versée par la commune.

Madame GRESSIN indique qu'il existe une action intitulée « orchestre à l'école » susceptible d'être subventionnée mais il est nécessaire d'obtenir l'implication de l'école pour qu'un tel projet puisse aboutir.

Madame le Maire encourage les conseillers municipaux à assister au spectacle donné par l'école de musique samedi prochain.

> Crèche Kilts et Culottes Courtes : subvention

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

1 - de confirmer le versement du solde de la subvention 2015 à la crèche Kilts et Culottes Courtes, pour un montant de 2 500 €.

2 - de fixer pour l'année 2016 le montant de la subvention communale au profit de la Crèche Kilts et Culottes Courtes à 14 839 €, calculée sur la base des données suivantes :

➤ fréquentation en nombre d'enfants albiens pour 50 % de la subvention demandée aux communes: 37 enfants albiens ont été accueillis en 2015, soit 77,08 % du total des enfants accueillis qui est de 48, soit :

$$10\ 000\ € \times 77,08\ \% = 7\ 708\ €$$

➤ fréquentation en nombre d'heures : l'accueil des 37 enfants correspond à 23 489,32 h soit 71,31 % du total, soit :

$$10\ 000\ € \times 71,31\ \% = 7\ 131\ €$$

3 - de décider de verser un acompte d'un montant de 12 000 €, le solde de la subvention sera versé en 2017 après vote du budget et examen des comptes de résultats 2016.

Madame le Maire rappelle qu'après avoir connu des difficultés financières, la crèche dispose aujourd'hui d'une trésorerie plus confortable.

Madame BUREAU explique la répartition de la subvention en fonction du nombre d'enfants inscrits et en fonction des heures de fréquentation par les enfants albiens.

Sur une question de Madame le Maire, Madame VEILLAT confirme qu'il existe une liste d'attente et que des enfants ont même été refusés, faute de place. Elle ajoute qu'augmenter la capacité d'accueil de la crèche entraîne un agrandissement des locaux.

Une réflexion sur la mutualisation a été engagée mais n'a pas abouti. Madame le Maire souhaiterait qu'une rencontre soit organisée avec la nouvelle présidente de la structure et Madame VEILLAT pour faire le point sur la situation dans le cadre de la mission sur la famille.

> Révision des tarifs communaux

Madame le Maire indique que certains tarifs ont été actualisés au vu des résultats obtenus par secteur. L'année dernière, le taux d'inflation était proche de zéro, les tarifs n'avaient donc pas été modifiés. Au mois de novembre, le taux d'augmentation était de 0.6 %, il est appliqué sur les tarifs votés il y a deux ans.

Les principales révisions portent sur les points suivants :

- Cimetière : les modifications portent principalement sur les tarifs du columbarium qui étaient particulièrement faibles avec un droit de concession sur 50 ans. La rotation ne se fait pas sur cette durée, il existe une difficulté pour retrouver les familles à l'échéance des 50 ans et le coût d'une case revient à 1 258 €. Toutes les cases du columbarium étant concédées, la commune a dû acquérir un nouveau monument. Les tarifs appliqués par la commune d'Aubigny se situent très en deçà des prix pratiqués dans d'autres communes. Pour exemple, le tarif pour une case de columbarium à Saint-Florent sur Cher s'établit au prix de la concession auquel s'ajoute le prix de la case à 1082,40 € et le prix de la pose de 110 €. Mehun/Yèvre concède la concession pour 30 ans à 918 € et 15 ans à 418 €.

Il est proposé de retirer la durée de concession de 50 ans pour le columbarium, de fixer à 600 € la concession d'une durée de 15 ans et à 800 € la concession d'une durée de 30 ans.

Sur une question de Madame DAUGU, Monsieur TURPIN précise que le monument est composé de granit et que par conséquent sa longévité est quasi-illimitée.

Il est proposé également de fixer un tarif de 30 € par dispersion au Jardin du Souvenir. Madame le Maire donne pour exemple le tarif de 60 € pratiqué par Argent/Sauldre pour une dispersion.

- Assainissement : Une augmentation de 3 € a été appliquée sur ces tarifs.

Madame le Maire indique qu'il est plus judicieux de réviser annuellement les tarifs communaux plutôt que de pratiquer une augmentation plus importante après quelques années. Elle ajoute que le raccordement aux eaux usées est encaissé pour une nouvelle construction mais que les propriétaires sont exonérés de taxe foncière pendant deux ans, ce qui couvre la taxe de raccordement.

- Complexe Yves du Manoir : augmentation de 3 € pour la journée et 5 € pour la demi-journée, une augmentation plus importante est prévue pour les occupations à but commercial mais ces demandes sont peu nombreuses.

- Salles diverses : Les salles mises à disposition pour les élections primaires le sont gratuitement comme les urnes et les isoïrs. De même façon, la commune prête les salles destinées à organiser des réunions politiques.

Madame le Maire indique que pour certains tarifs, il est proposé de rétablir une situation car les montants paraissent trop faibles au vu de l'équipement. Par exemple, la location de la cour du cloître est proposée à 130 € au lieu de 125 € l'année passée.

Madame CHARON-COLIN s'étonne de la différence entre l'augmentation annoncée de 0,4 % et les tarifs proposés notamment sur le complexe Yves du Manoir. Madame le Maire indique que l'augmentation de 0,4 % proposée par les services a été revue car les montants indiqués étaient trop faibles par comparaison avec les prix pratiqués par d'autres communes.

Madame le Maire indique que le prix de location de l'ancienne salle du conseil municipal est augmenté pour tenir compte des frais de chauffage et d'électricité.

- Matériel : Madame le Maire indique que le prix de location des toiles de tentes pour les extérieurs est augmenté. Elle ajoute qu'il s'agit d'un matériel qui pourrait être acheté en intercommunalité mais il faudra réfléchir à un endroit de stockage.

Madame le Maire précise que beaucoup de matériel est prêté, notamment aux communes qui prêtent à Aubigny lors de l'organisation de ses manifestations. Il s'agit d'un échange de bons procédés.

- Photocopies : la commune n'affiche pas de tarifs compétitifs volontairement pour ne pas être en concurrence avec les commerçants locaux.

- Portage de repas : Madame le Maire rappelle que le service est assuré par un nouveau prestataire. La qualité des repas est améliorée. Le prix du repas était auparavant de 5,09 € avec le potage, il est aujourd'hui de 5 € sans potage et de 5,23 € avec le potage. Proportionnellement aux commandes avec ou sans potage, le prix moyen unitaire des repas peut s'établir à 5,14 € avec potage. Ce service est déficitaire tout en ayant ajouté 0,05 €, le choix ayant été de ne pas répercuter la totalité de l'augmentation sur l'utilisateur.

Sur une question de Madame CHARON-COLIN, il est indiqué que le prestataire retenu (SOGIREST) dispose d'une cuisine à Bourges.

Madame BUREAU ajoute que l'enquête réalisée sur le premier mois a enregistré des réponses favorables des usagers sur la meilleure qualité du service.

Madame le Maire indique que le nombre de personnes livrées a diminué et un fascicule sera déposé dans les communes de la communauté de communes. Ce service pourrait être typiquement un service intercommunal. Il faudrait augmenter le nombre d'utilisateurs afin de réaliser des économies d'échelle au niveau personnel et véhicule.

A la demande de Monsieur DECROIX, Madame BUREAU précise que deux réponses ont été déposées suite à l'appel d'offres et que le prestataire retenu n'a pas été celui qui présentait l'offre la moins-disante mais la mieux-disante au regard de la qualité du repas.

- Service jeunesse : Madame GRESSIN indique qu'une simple actualisation a été réalisée pour assurer une augmentation progressive plutôt qu'une hausse plus importante quelques années plus tard. Le tarif annuel d'adhésion à la Maison des Jeunes est passé de 10 à 11 € pour les Albiens et de 15 à 16 € pour les extérieurs.

Madame le Maire rappelle qu'une augmentation importante a été effectuée il y a quelques années. Pour atténuer cette hausse, il a été mis en place un montant de réduction progressive attribué en fonction de la durée d'inscription à l'accueil de loisirs dans l'année. Ce dispositif permet de diminuer la dépense pour la famille.

Pour exemple, une famille inscrivant son enfant moyennant 7,05 €/jour x 5js x 2s = 70 € duquel on déduit 10 € ce qui représente une dépense de 60 € repas compris.

Si l'on fait le calcul pour l'inscription d'un enfant dont la famille relève du quotient familial le plus élevé, durant deux semaines, cela représente 111 € repas compris, goûter et les activités.

- Produits touristiques : la commune a changé de fournisseur ce qui a engendré une baisse de prix. Madame MALLET précise que les quantités de tartan livrées chez ce fournisseur sont importantes et permettent d'obtenir des prix plus intéressants.

- Cinéma : seule la location de salle augmente d'un euro

- Bibliothèque : les augmentations correspondent aux arrondis. La lecture publique pourrait être un service intercommunal. Au moment du départ de la bibliothécaire communale pour une intercommunalité, Madame le Maire s'était rapprochée de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne qui n'a pas vu l'intérêt d'un tel poste.

A la demande de Madame DAUGU, Madame le Maire indique qu'elle n'a pas été remplacée. Cette personne s'était présentée pour la deuxième fois lorsque la commune a recruté un responsable du service culturel. Elle avait une opportunité à Henrichemont à temps partiel. Madame le Maire lui a proposé un temps partiel pour mettre en place des activités avec les enfants et lui permettre de se rapprocher de son conjoint et de conserver le titre de Bibliothécaire.

Madame MALLET précise qu'elle effectuait 8 heures par semaine et qu'il paraît difficile de recruter un nouvel agent sur ce grade pour 8 heures hebdomadaires.

- Droits de place : Monsieur DUVAL explique qu'une augmentation de 0,05 €/ml est proposée. Il rappelle que le minimum d'occupation est fixé à 3 mètres et la moyenne se situe à 4 ml. La mise à disposition du domaine public pour les cirques est augmentée de 130 à 150 €.

- Droits de terrasse : la redevance annuelle au mètre carré est portée à 10 € contre 9 € l'année dernière. Ce montant n'est pas élevé comparativement aux tarifs appliqués dans d'autres communes.

- Piscine des Etangs : Madame le Maire indique qu'une augmentation est proposée sur les tarifs s'appliquant aux personnes extérieures à la commune. Il s'agit d'une incitation pour que la piscine soit gérée en intercommunalité. La piscine est typiquement un équipement intercommunal. La fréquentation de l'aquagym, de l'aquajogging et de l'aquabike est composée de 37 % d'Albiniens, 48 % de la CDC et le reste par des habitants d'autres communes. Le coût de fonctionnement, ne comprenant pas l'annuité d'emprunt, s'élève à 246 847 €. Madame le Maire précise que ce coût est en diminution puisqu'il était de 259 000 € en 2015, 295 000 € en 2014 et 304 000 € en 2013. Des économies sont mises en place, notamment au niveau du personnel et des recettes supplémentaires ont été enregistrées : elles s'établissent à 128 000 € contre 119 000 € et 115 000 € en 2014. Il a été demandé d'organiser des activités pour les enfants, peut-être avec des enfants de communes extérieures. Il peut être organisé des anniversaires à la piscine.

Sur une observation de Madame DAUGU, Madame le Maire propose de supprimer le tarif d'entrée campeur.

Monsieur GRESSET demande que les termes de la convention initialement signée avec l'exploitant du camping soit vérifiée sur ce point.

- Véhicule pour personnes à mobilité réduite : Madame DORISON confirme que ce véhicule est utilisé régulièrement par les mêmes organismes (Vailly/Sauldre, Henrichemont).

- Accueil périscolaires : Sur une remarque de Madame DAUGU, Madame le Maire confirme que le tarif de l'accueil périscolaire pour les enfants dont les familles relèvent du quotient familial > 551 est bien fixé à 1,30 € et non 1,31 € comme indiqué.

Madame le Maire souhaite revenir sur la mise en place d'un quotient familial sur les tarifs de cantine. Elle indique qu'effectivement beaucoup de communes l'appliquent mais elle ajoute que ce système désavantage des familles dont les deux parents travaillent, sans pour autant percevoir un salaire élevé, et qui sont obligées d'inscrire leurs enfants à la cantine. Ces familles sont pénalisées et doivent supporter une dépense plus élevée.

Madame CHARON-COLIN indique que l'écart entre les quotients familiaux peut être minime comme c'est le cas pour l'accueil périscolaire.

Madame le Maire entend bien que le tarif doit être baissé pour le quotient familial le plus bas mais le principe oblige à compenser en augmentant le tarif pour le quotient familial le plus élevé. En principe, la grille tarifaire s'aligne sur le prix du repas adulte puis descend en fonction des quotients familiaux moins importants. Pour certaines familles, la dépense est donc augmentée. Si pour certaines familles, les enfants déjeunent à la cantine sans que les parents travaillent, d'autres familles sont dans l'obligation de faire déjeuner leur enfant à la cantine et pour celles-ci la hausse est pénalisante.

Madame CHARON-COLIN répond qu'après avoir parlé de la culture, on peut également rappeler que le repas à la cantine représente pour certains le seul repas équilibré de la journée.

Madame RENIER confirme cet état de fait et rappelle que le prix du repas est attractif

Madame DAUGU souligne l'importance de la dépense pour une famille dont trois enfants sont inscrits au restaurant scolaire. De ce fait, les enfants ne sont pas toujours inscrits à la cantine.

Madame le Maire rappelle que les familles en difficultés peuvent être aidées par différents organismes tels que le CCAS. Elle ajoute que cet argument ne peut être avancé au vu de la fréquentation croissante du nombre d'enfants déjeunant à la cantine.

Madame GRESSIN ajoute que certaines familles n'hésitent pas à inscrire leurs enfants mais ne règlent pas les repas.

Madame DAUGU confirme qu'il y a toujours des gens pour profiter des situations mais que ce n'est pas le cas général de toutes les familles.

Le conseil municipal approuve les tarifs à l'unanimité des membres présents et représentés, à l'exception des tarifs de l'accueil périscolaire qui sont adoptés à la majorité des membres présents et représentés (24 voix Pour et 4 Abstentions).

> Mandatement d'une créance éteinte

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal approuve le mandatement à l'article 6452 « créances éteintes » de la somme de 318,51 € de factures de cantine émises sur les années 2013 et 2015, suite à l'ordonnance aux fins d'homologation d'une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

> Attribution de l'indemnité de conseil au comptable public

Madame le Maire rappelle que Madame BORDERAS prendra ses fonctions aux Aix d'Angillon au 1^{er} janvier prochain et Monsieur MONESTIER la remplacera à la trésorerie d'Aubigny. La loi prévoit un vote du Conseil municipal sur le taux de l'indemnité à chaque changement de receveur et à chaque renouvellement de conseil municipal.

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le mandatement de l'indemnité de conseil au profit de Madame BORDERAS, pour l'année 2016, calculée sur la moyenne des dépenses des exercices 2013-2014 et 2015 :

- Montant des dépenses exercice 2013	10 490 247,37 €
- Montant des dépenses exercice 2014	8 788 700,16 €
- Estimation des dépenses exercice 2015	8 711 105,74 €
Soit une moyenne annuelle de	9 330 017,00 €

Le décompte de l'indemnité sur la gestion de 12 mois est donc de :

- 3 pour 1000 sur les 7 622, 45 premiers euros	22,87 €
- 2 pour 1000 sur les 22 867,35 euros suivants	45,73 €
- 1,5 pour 1000 sur les 30 489,80 euros suivants	45,73 €
- 1 pour 1000 sur les 60 979,61 euros suivants	60,98 €
- 0,75 pour 1000 sur les 106 714,31 euros suivants	80,04 €
- 0,50 pour 1000 sur les 152 449,02 euros suivants	76,22 €
- 0,25 pour 1000 sur les 228 673,53 euros suivants	57,17 €
- 0,10 pour 1000 sur toutes les sommes excédant 609 796,07 euros	872,02 €
	<hr/>
	1 260,77 €

> Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Sancerre-Sologne 2015-2020 Avenant n° 1

Madame le Maire indique qu'il existe un dispositif dans le cadre de la politique contractuelle de la Région. La Région souhaitait renforcer la mise en mouvement des territoires en suscitant l'expérimentation ou la structuration d'initiatives de développement autour d'enjeux identifiés et à travers des approches collaboratives renforcées. Ce dispositif, après s'être appelé ID en campagne, s'appellera désormais A VOS IDEES car le dispositif est étendu aux villes. Ce changement résulte d'une politique qui a beaucoup évolué. A la demande unanime des présidents de pays, l'enveloppe globale qui était de 10 % a été diminuée. Le Pays ne perd pas le solde de l'enveloppe qui peut être utilisé dans tous les modules du contrat. ID en Campagne devrait monter en puissance car il deviendra un co-financement avec le contrat Leader européen. Madame le Maire rappelle qu'il n'est pas possible d'obtenir une subvention Leader s'il n'existe pas de co-financement. Isa Groupe doit utiliser le dispositif avec la filière des légumes anciens.

> Vente de terrain zone d'activités du Guidon

Madame le Maire indique que les dossiers ont déjà été présentés au conseil municipal avant que le bornage définitif ait eu lieu. Il convient aujourd'hui de confirmer ces ventes sur des découpages parcellaires précis.

Elle précise que la compétence « zone d'activités » est transférée au 1^{er} janvier 2017 mais il y a un délai d'un an pour transférer la pleine propriété. Il existe un flou juridique sur l'année 2017.

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

1 - la vente au profit de la SCI QUINZE-SEIZE, dont le siège social se situe à Saint-Doulchard (Cher) 2658 route d'Orléans des parcelles référencées comme suit :

- ✓ Section BD n° 747 d'une superficie de 1 000 m²
- ✓ Section BD n° 754 d'une surface de 143 m²

moyennant le prix global de 30 000 HT (soit 26,24 € HT/m²).

- les conditions suspensives suivantes à intégrer au compromis de vente :
 - ✓ obtention d'un permis de construire pour l'édification de bureaux
 - ✓ obtention du financement correspondant à l'opération

- autorise Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer l'acte authentique à intervenir, les frais de géomètre étant à la charge de la commune et les frais de notaire et de publicité à la charge de l'acquéreur.

2 - la vente au profit de la SCI DE MIRABEL, dont le siège social se situe à Aubigny-sur-Nère (Cher) 42 rue Sainte-Anne, des parcelles référencées comme suit :

- Section BD n° 748 d'une superficie de 2314 m², moyennant le prix de 61 000 € HT (26.36 €/m²)

- Section BD n° 757 d'une surface de 1911 m², moyennant le prix de 40 131 € HT (21 €/m²)

- le paiement de la totalité de la vente en deux versements égaux, le premier à la signature de l'acte authentique, le second à la date anniversaire de la vente.

- conditionne cette vente à l'obtention du financement correspondant à l'opération par l'acquéreur.

- autorise Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer l'acte authentique à intervenir.

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Madame RENIER rappelle que des **fouilles archéologiques** ont eu lieu sur le terrain devant accueillir la future gendarmerie mais également sur le terrain d'emprise du futur barreau routier. Le résultat de ces fouilles est totalement négatif.

Elle rappelle que la seule pièce trouvée sur la commune il y a quelques années a été un tesson de poterie au Moulin des Filles.

2 – Sur une question de Madame CHARON-COLIN, Madame le Maire indique que tous les **logements jeunes** créés place de la Résistance sont occupés par des jeunes stagiaires en entreprises.

3 – Madame CHARON-COLIN demande si un **micro** pourrait être acquis pour intervenir dans la rue lors de manifestations telles que Marché de Noël ou encore le Téléthon.

Madame le Maire répond qu'il est très compliqué d'installer des relais car les toits du centre-ville sont très hauts.

Monsieur GRESSET indique qu'il convient de prévoir un budget d'environ 3 ou 4 000 € sans sur un fonctionnement continu. On marche avec la Modulation de Fréquence et l'onde est visuelle, ce qui n'est pas fiable avec la configuration de notre ville.

Madame RENIER ajoute que certains administrés ne souhaitent pas de sonorisation en ville.

4 - Calendrier des réunions :

- Décembre 2016

Sam 17 20 h 30 Concert – Ecole de musique d'Aubigny – Eglise Saint Martin

Sam 17 19 h 00 Arbre de Noël du Personnel communal

Merc 21 Arbre de Noël – Les Restos du Cœur – Salle des fêtes

Sam 24 Père Noël en ville

- Janvier 2017

Ven 1^{er} 18 h 00 Animation pyrotechnique et vœux de Madame le Maire à
Centre Ville la population –

Sam 7 14 h 30 Loto – Pétanque Albinienne – Salle des Fêtes

Lun 16 18 h 30 Vœux de la Municipalité à la population – Salle des
Fêtes

Mar 17 20 h 30 Fête de l'Amitié Franco-Allemande – Partenariat Commune
d'Aubigny et Comité de Jumelage Aubigny Vlotho –
Projection à l'Atomic cinéma du film « le Labyrinthe du
silence »

Madame DAUGU indique qu'il s'agit d'un film très prenant portant sur la prise de conscience des allemands sur les horreurs nazis après la seconde guerre mondiale

Du 19 Janvier au 18 Février 2017 : recensement de la population

5 - **Calendrier des réunions** :

- Jeudi 19 Janvier 2017 à 18 h 30 : la Gendarmerie fait un point de situation sur la vidéo-protection et sur les voisins vigilants devant le conseil municipal
- Réunion 20 H 00 – 8° Commission
- Jeudi 26 Janvier 2017 à 20 H 30 – Conseil municipal

6 – Madame le Maire indique que le Marché de Noël s'est bien déroulé, le Téléthon dont les recettes s'élèvent à 14 458,25 € sans la piscine, Maman gâteaux qui doit vendre des gâteaux sur le marché de samedi. Le spectacle du CCAS a été apprécié et Madame le Maire a eu des retours positifs sur ces colis qui contenaient notamment un almanach. Il est précisé que les colis sont confectionnés à base de produits achetés chez les commerçants locaux.

7 – Madame GRESSIN annonce que **22 jeunes partiront samedi au Mont-Dore.**

8 – Madame le Maire demande l'avis des conseillers municipaux sur **l'avancement de l'heure du conseil à 20 H 00.** Ce point est précisé dans le règlement intérieur qui devra être modifié si les conseillers y sont favorables.

9 – Monsieur CHAUSSERON rappelle que le 6 décembre dernier à Bourges, 35 bénévoles du département ont été récompensés et ont reçu la **Médaille de la Jeunesse et des Sports et de l'engagement associatif.** Parmi eux figuraient 3 Albiens : Messieurs Hubert BOUVARD, Raymond THIMONIER et José TURPIN. A l'heure où les générations ont parfois du mal à se renouveler au sein des associations, certains parcours mériteraient d'être rendus publics car ils constituent de véritables exemples en matière d'investissement local et en matière de citoyenneté au service collectif. Il était important de les citer ce soir.

Sur une question de Madame DAUGU, il est précisé que les distinctions sont remises selon des critères précis.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

N° délibération	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
2016/12/01	3.3	Domaine & Patrimoine	Convention d'occupation du domaine public au profit de Bouygues Telecom – Transfert du contrat la Sté CELLNEX	477
2016/12/02	3.3	Domaine & patrimoine	Instauration de la Redevance pour occupation du domaine public par les réseaux de transport et de distribution d'électricité	478
2016/12/03	9.1.5	Divers	Calendrier ouvertures dominicales 2017 des commerces d'Aubigny	479
2016/12/04	7.1.2	Finances locales	Décision modificative de crédits n° 3 – Budget principal	480
2016/12/05	7.5.2	Finances locales	Forfait jeune 2017	481
2016/12/06	7.5.2	Finances locales	Ecole de Musique – Solde subvention 2016 et prévisionnel 2017	483
2016/12/07	7.5.2	Finances locales	Crèche Kilts & Culottes Courtes : subvention	485
2016/12/08.1	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2017 – cimetièrre	486
2016/12/08.2	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2017 – révisions diverses – assainissement	488
2016/12/08.3	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2017 – Complexe Yves du Manoir	489
2016/12/08.4	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2017 – Salles terrasses de la Nère	491
2016/12/08.5	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2017 – Salles diverses	493
2016/12/08.6	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2017 – Matériel	495
2016/12/08.7	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2017 – Révisions diverses (photocopies-affichage temporaire)	497
2016/12/08.8	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2017 – Portage de repas	498
2016/12/08.9	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2017 – Jeunesse	499
2016/12/08.10	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2017 – Produits touristiques	501
2016/12/08.11	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2017 – Cinéma	502
2016/12/08.12	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2017 – Bibliothèque	504
2016/12/08.13	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2017 – Droits de place	505
2016/12/08.14	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2017 – Maisons fleuries – Enseignes – Bus – Affichage entrée de ville	507
2016/12/08.15	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2017 – Droits de terrasse	508
2016/12/08.16	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2017 – Piscine des Etangs	509
2016/12/08.17	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2017 – Véhicule pour personnes à mobilité réduite	511
2016/12/08.18	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2017 – La Forge	513
2016/12/08.19	7.1.8	Finances locales	Tarifs 2017 – Affaires scolaires	515
2016/12/09	7.1.10	Finances locales	Mandatement d'une créance éteinte	516
2016/12/10	7.10	Finances locales	Attribution de l'indemnité de Conseil au comptable public	517
2016/12/11	8.4	Aménagement du territoire	Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Sancerre-Sologne 2015-2020 – Avenant n° 1	518
2016/12/12.1	3.2	Domaine & patrimoine	Ventes de terrains zone d'activité du Guidon SCI Quinze-Seize	522
2016/12/12.2	3.2	Domaine & patrimoine	Ventes de terrains zone d'activité du Guidon SCI de Mirabel	523
2016/12/06b	7.5.2	Finances locales	Ecole de Musique – Solde subvention 2016 et prévisionnel 2017 – annule et remplace n° 2016/12/06	524

EMARGEMENTS

RENIER Laurence		AUTISSIER Michel	Excusé
GRESSET François		DOGET Catherine	Procuration à M. ROUARD
GRESSIN Elisabeth		THOR Richard	
TURPIN Jean-Claude		DEROTTELEUR Stéphane	
MALLET Martine		LEDIEU Florence	Procuration à Mme RENIER
ROUARD Jean-Pierre		JUBLOT Valérie	Procuration à Mme DORISON
BUREAU Annette		KEMPF Maria	Procuration à M. CHAUSSERON
DUVAL Sylvain		ADAM Xavier	
REMBLIER Michel		VEILLAT Déborah	

DORISON Marie-France		PROVENDIER Cécile	Procuration à Mme GRESSIN
TASSEZ Alain		DECROIX Patrick	
BOUVARD Christèle	Procuration à M. DEROTTELEUR	DAUGU Catherine	
MARTIN Véronique	Procuration à Mme MALLET	CHARON-COLIN Sophie	
CHAUSSERON Benjamin		MELLOT Dorian	Procuration à Mme DAUGU
PEREIRA Jean-Claude			